



REDACTEUR TERRITORIAL

décret 2012-924 du 30 juillet 2012

B-1

A compter du 1^{er} janvier 2016, des fonctionnaires territoriaux pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de la LISTE D'APTITUDE
1° adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> ° 10 ans de services publics effectifs ° dont 5 ans dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° -Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe -Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe -Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> ° 8 ans de services publics effectifs ° dont 4 ans au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
<i>Cas des examens professionnels obtenus avant le 1/8/2012</i>	<ul style="list-style-type: none"> ° examen professionnel au titre du a ou b de l'article 6-1 de l'ancien statut particulier des rédacteurs (décret 95-25 du 10/01/1995) ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 30/06/2015

Les propositions, à retourner avant le **vendredi 25 septembre 2015 à 12h00** doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le **vendredi 25 septembre 2015 à 12h00**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan le 30 juillet 2015

Le Président
Robert GARRABE



REDACTEUR

Collectivité

Nom - Prénom de l'agent

CONDITIONS STATUTAIRES
à satisfaire au 1/1/2016
Cocher la case
correspondante
Joindre la copie de l'arrêté

 adjoint administratif territorial principal
de 1ère classe

* 10 ans de services publics effectifs
* dont 5 ans dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement
* avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de
professionnalisation (attestation du CNFPT)

 Adjoint administratif territorial principal
de 1ère classe

* 8 ans de services publics effectifs
* dont 4 ans au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une
commune de moins de 2 000 habitants
* avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de
professionnalisation (attestation du CNFPT)

 Adjoint administratif territorial principal
de 2ème classe

 Adjoint administratif territorial de 1ère
classe

 Cas des examens professionnels obtenus
avant le 1/8/2012

* examen professionnel au titre du a ou b de l'article 6-1 de l'ancien statut
particulier des rédacteurs (décret 95-25 du 10/01/1995)
* avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de
professionnalisation (attestation du CNFPT)

FORMATION DE
PROFESSIONNALISATION
pièces justificatives
obligatoires à joindre

 attestation du CNFPT

 dispense délivrée par le CNFPT

EXAMEN PROFESSIONNEL
pièce justificative obligatoire
à joindre

 attestation de réussite délivrée par un CDG date < 1/8/2012

Les colonnes grisées sont réservées aux services
instructeurs du CDG 66 (ne rien écrire -merci)

L'agent présenté remplit les conditions
statutaires pour être proposé à cette
promotion interne

oui

non

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

F.P.T.

du _____ au _____
durée _____ ans _____ mois _____ jours

 justificatifs joints

F.P.E.

du _____ au _____
durée _____ ans _____ mois _____ jours

 justificatifs joints

F.P.H.

du _____ au _____
durée _____ ans _____ mois _____ jours

 justificatifs joints

TOTAL (1)

durée _____ ans _____ mois _____ jours

REDACTEUR**Collectivité***Nom - Prénom de l'agent***2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale**

depuis la 1ère nomination stagiaire	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
--	----	----	--	--------------------------	----------------------

contrats de droit public	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
---------------------------------	----	----	--	--------------------------	----------------------

contrats de droit privé (TUC CES CEC EJ CAE CA ...)	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
---	----	----	--	--------------------------	----------------------

vacataire	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
------------------	----	----	--	--------------------------	----------------------

stagiaire rémunérés (avec convention de stage)	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
---	----	----	--	--------------------------	----------------------

service civique	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
------------------------	----	----	--	--------------------------	----------------------

TOTAL (2)

durée _____ ans _____ mois _____ jours

disponibilités	du	au	durée _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>	justificatifs joints
-----------------------	----	----	--	--------------------------	----------------------

TOTAL (3)

durée _____ ans _____ mois _____ jours

TOTALGENERAL (1+2-3)

durée _____ ans _____ mois _____ jours

3) Date de naissance

____/____/____

âge atteint en 2016 _____ ans

REDACTEUR

Collectivité

Nom - Prénom de l'agent

4) Formation et passage du concours de la promotion sollicitée

présentation au concours justificatif jointadmissibilité au concours justificatif jointformation au concours (état de formation CNFPT) justificatif jointréussite examen professionnel caduque justificatif joint

5) diplômes

BAC+2 (BTS,DUT, ou diplôme équivalent) justificatif jointBAC+3 (licence ou diplôme équivalent) justificatif jointBAC+4 et + (master ou diplôme équivalent) justificatif joint

6) Stage de formation dans le cadre du D.I.F. (*formations de perfectionnement et formations de préparation aux concours et examens, formations facultatives décidées par l'agent*) hormis les formations de professionnalisation, F.I.A., F.A.E., tests de positionnement, stages de formation signés par l'Elu de la collectivité, les convocations à la formation, sauf les convocations aux concours. Comptabilisation des formations réalisées et validées par un établissement public ou un organisme agréé.

de 0 heure à 150 heures justificatifs jointsde 151 heures à 200 heures justificatifs joints≥ 201 heures justificatifs joints

7) Fonctions de secrétaire de mairie ou responsabilité encadrement

fonction de secrétaire de mairie ou encadrement justificatif (arrêté de NBI) joint

8) Nomination unique promotion interne

agent qui n'a jamais bénéficié d'une promotion interne dans sa carrière justificatifs joints
(transmission de tous les arrêtés de nomination consécutifs)

REDACTEUR

Collectivité

Nom - Prénom de l'agent

Conditions communes à tous les critères: acceptation de toutes pièces justificatives incontestables exceptées les attestations sur l'honneur des autorités territoriales. **Egalité de points entre 2 ou plusieurs agents :** 1 - en cas d'égalité de points l'ancienneté (prévue en critère 2) de l'agent sera retenue comme critère prédominant. 2- En cas d'égalité de points et d'ancienneté (prévue par le critère 2), l'agent le plus âgé sera retenu.

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.

SIGNATURE DE L'AGENT

CONSIGNES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER

Ce dossier a été établi afin d'obtenir un maximum d'informations pouvant permettre aux membres de la Commission Administrative Paritaire d'attribuer objectivement les postes de Promotion Interne.



Il est très important qu'il soit rempli avec soin en respectant les consignes.

Recevabilité de toutes pièces justificatives incontestables sauf attestation sur l'honneur des autorités territoriales.

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Les dossiers arrivés hors délai soit après le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 à 12h00** ne seront pas traités conformément au choix des membres des C.A.P.

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION

VERIFICATION

CONTROLE

--